

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 30 JUIN 2017 : DELIBERATION N° 65

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 23 JUIN 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le TRENTE JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - P.MACQ - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Christian DEMUYNCK (à André PIEGAY)

Guy CAMBRELENG (à M. Charles LALY)

Patricia MACQ (à Yves ZUMSTEIN)

Samia SERHANI (à Jeanine PAQUE - à partir de la question n° 2)

Denis DEJARDIN (à Marc DANNEELS à partir de la question n° 10 BIS)

Naëlle TAJDIRT (Jean-Pierre COULON)

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Xavier DUBOIS

Louis-Armand DE BEJARRY (arrivé pour voter à partir de la question n° 8)

Marc DANNEELS (absent à partir de la question n° 32)

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie CORDIER

OBJET N° 10 BIS : Projet CIVIGAZ - Convention de partenariat entre la Ville de Maubeuge et GrDF

CIVIGAZ est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité domestique dans les logements.

La Fondation FACE porte cette opération nationale et en assure le déploiement géographique en s'appuyant sur son réseau de clubs et d'autres structures locales.

CIVIGAZ est un projet qui a pour but, d'une part, de promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes au bénéfice des personnes les plus vulnérables à l'aide du développement du Service civique universel, et, d'autre part, d'accompagner la transition énergétique du pays par la mobilisation de la jeunesse. Les volontaires ainsi mobilisés accompagnent les foyers des logements collectifs et les propriétaires occupants de logements individuels dans la maîtrise de leur énergie et les sensibiliser à la sécurité des installations intérieures gaz.

Ce partenariat concerne aussi sur le territoire de l'agglomération les communes de JEUMONT, LOUVROIL et HAUTMONT.

La ville de Maubeuge et GrDF ont souhaité également mener cette expérience sur la Ville dans le cadre de Lutte contre la Précarité Énergétique, porté par les services techniques et de Politique de la Ville pour intervenir plus efficacement auprès des ménages en situation de précarité énergétique du territoire communal.

La ville de Maubeuge confirme son intention de contribuer au déploiement du projet CIVIGAZ, dans les zones définies ci-dessous :

- **3600 logements individuels et collectifs** du parc social hors quartiers prioritaires
- **4000 logements individuels et collectifs** du parc privé dans les quartiers prioritaires

L'équipe de volontaires en service civique de l'association FACE Thiérache interviendra sur le parc immobilier dont le périmètre a été précisé ci-dessus afin d'y mener auprès des locataires et des propriétaires occupants un ensemble d'actions d'information et de sensibilisation visant la sécurité des installations intérieures gaz ainsi que la maîtrise des énergies dans le cadre du projet CIVIGAZ.

La ville de Maubeuge s'engage à :

- ouvrir les parcs de logements dans les délais prévus avec FACE Thiérache ;
- faciliter la communication de l'opération auprès des habitants de la ville de Maubeuge (indispensable à la bonne marche de l'opération), grâce, par exemple, à des courriers d'annonce de l'arrivée des volontaires, au collage d'affiches, à la distribution de flyers, à l'autorisation d'organiser des animations collectives notamment sur les marchés des quartiers ciblés, etc. ;
- mettre à disposition un local aux volontaires de FACE Thiérache, du 15/10/2017 au 30/03/2018 ;
- participer à minima à trois réunions organisées par FACE Thiérache :
 - une réunion de préparation des visites à domicile dont l'objet sera notamment de préciser les jalonnements de l'opération pour en assurer la bonne mise en œuvre ;
 - une réunion de mi-parcours visant à réaliser un premier bilan opérationnel des visites à domicile et à ajuster l'action si nécessaire ;
 - une réunion de bilan de l'opération.

Le projet se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Octobre à décembre 2017:
 - Définition des quartiers cibles et de l'articulation avec les dispositifs existants
 - Le sourcing / recrutement

- L'hébergement des volontaires
- La formation des volontaires
- Décembre 2017 : Recrutement et formation des volontaires
- Janvier à mars 2018 : Interventions terrains.

Ce projet est financé à 50% par l'Agence civique et 50% par GrDF.

La Ville de Maubeuge s'engage à assurer l'accueil des volontaires au sein d'un bâtiment municipal 1 jour par semaine pendant 7 mois, afin de garantir :

- Une base pour le départ et le retour des volontaires,
- Le lieu d'animation des réunions avec les volontaires et le coordinateur CIVIGAZ selon réservation préalable,
- La prise des repas du déjeuner.

Les conditions et le contenu détaillé de ce projet sont décrits dans la convention ci-annexée.

Par ces motifs, Il est proposé au conseil municipal :

- ◆ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer la convention, à intervenir entre la Ville de Maubeuge et GRDF, ci-annexée.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

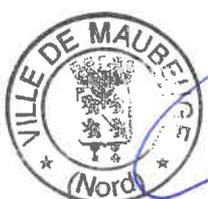
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer la convention, à intervenir entre la Ville de Maubeuge et GRDF, ci-annexée.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Pour le Maire
Le Premier Adjoint,
Jean-Pierre COULON

Arnaud DECAGNY





Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le



ID : 059-215903923-20170630-65D-DE

Convention de partenariat

**Entre La ville de MAUBEUGE,
FACE Thiérache
et GRDF
dans le cadre du projet « CIVIGAZ »**

Entre les soussignés

D'une part,

VILLE DE MAUBEUGE, représentée par Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire

Ci-après nommée « la Ville »

D'autre part,

FACE Thiérache

Association Loi 1901, domiciliée au **2 rue du Général Raymond Chomel**, représentée par **Monsieur Bertrand DECAUX**, Président,

Ci-après nommée « La STRUCTURE LOCALE PORTEUSE » ou « La structure »

Et,

GRDF

Société anonyme au capital de 1 800 745 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°444 786 511, dont le siège social est situé 6 rue Condorcet, 75009 Paris, représentée par **Monsieur Didier COUSIN** en sa qualité de Directeur Territorial Hauts de France, dûment habilité à cet effet,

Ci-après nommée « GRDF »



Préambule

La Ville de MAUBEUGE

Ville principale de l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, et ville centre de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, Maubeuge compte une population de plus 31 000 habitants répartis dans douze quartiers aux profils d'habitats différents mais globalement anciens. Avec 3 quartiers reconnus d'intérêt national dans le NPNRU, la collectivité est engagée, aux côtés des bailleurs sociaux et de l'agglomération, dans un vaste programme de rénovation urbaine pour modifier ces grands ensembles d'habitats collectifs intramuros devenus obsolètes. Face au constat de la paupérisation de la population de ces quartiers, la ville avait candidaté, en 2015, à un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre de « la ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain ». Lors de la constitution du dossier, il est apparu très nettement que les dépenses contraintes pour l'énergie représentaient un taux d'effort de 16% ramené au revenu fiscal médian. Soit un risque avéré de précarité énergétique particulièrement élevé. L'action engagée, qui se poursuit, vise à maximiser le reste pour vivre en abaissant de 10 à 30 % la facture énergétique des ménages et en évitant l'effet de rebond. Si la problématique a bien été identifiée sur ces parties de la ville, il n'en demeure pas moins qu'elle touche nécessairement d'autres quartiers non concernés par le dispositif ANRU. De son côté, le CCAS, peut connaître certaines situations isolées mais uniquement sur la base d'une démarche volontaire ce qui n'offre finalement qu'une vision très parcellaire de la réalité de la précarité énergétique sur le territoire communal.

Dans sa volonté d'améliorer globalement la qualité de l'habitat la ville engage et accompagne, dans les différents quartiers, plusieurs programmes de construction de centaines de logements neufs sociaux ou en accession.

Cependant, il est nécessaire d'engager régulièrement des actions, comme civigaz, pour aller à la rencontre des habitants et consommateurs d'énergie gaz, afin d'obtenir une cartographie plus précise de la précarité énergétique qui peut se manifester de plusieurs manières. D'une part, des consommations importantes en raison d'équipements énergivores inadaptés, obsolètes voire dangereux qui grèvent fortement le budget des ménages. D'autre part, une partie de la population non identifiée qui, aujourd'hui, faute de moyens financiers, n'a pas de dettes énergétiques car elle s'interdit de consommer notamment le chauffage.

Cette action menée conjointement par GRDF et l'association FACE, permettra à la ville de Maubeuge de mieux connaître les publics précarisés et ainsi de travailler avec le CCAS et les acteurs sociaux pour assurer à chacun de meilleures conditions de vie notamment à travers une plus grande diffusion des tarifs sociaux. La réduction de la précarité énergétique à Maubeuge comme au plan national est un enjeu majeur.

FACE Thiérache

Membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion, FACE Thiérache est un club d'entreprises créé à Fourmies en 1999. Il a pour objet, via ses différentes actions, de prévenir et lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté.

Son activité s'inscrit autour de 5 domaines : l'emploi, l'école, le quotidien, l'entreprise et les acteurs du territoire. Son cœur de métier est donc de mobiliser les entreprises afin de les amener à agir de manière responsable sur l'ensemble de ses actions.

FACE Thiérache a développé, dans le cadre de son domaine « Au quotidien », son activité de médiation sociale afin de répondre aux problématiques quotidiennes de la population avec les partenaires locaux.



Elle se traduit par un service gratuit à destination de la population autour:

- Des économies d'énergie, des factures, du budget
- Des démarches administratives
- De la mise en relation avec les partenaires territoriaux

Il s'agit donc, à travers cette activité, « d'aller vers » les populations en difficultés et « agir avec » les partenaires pour rétablir les liens vers les institutions, les entreprises, les associations du territoire.

La vocation de **Fondation FACE**, reconnue d'utilité publique, est de favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises sur les territoires afin de contribuer à la prévention et à la lutte contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté. Pour ce faire, la Fondation et son réseau développent l'innovation sociale et territoriale. A ce jour, plus de 5 000 entreprises sont ainsi en mesure de s'impliquer dans des actions novatrices dans les domaines de l'emploi, l'éducation, le logement, la santé, la consommation, la mobilité inclusive, la non-discrimination, la lutte contre la précarité énergétique...

La « **Fondation pour le Service Civique de la Transition Énergétique** » a été créée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, l'Agence du Service Civique, FACE et Unis-Cité afin de soutenir la mobilisation des entreprises en faveur d'un grand projet de 5000 Volontaires en Service Civique et d'assurer la mutualisation des outils communs en fédérant les opérateurs pionniers spécialistes du service civique, les ministères et les entreprises.

Le Service Civique est une forme particulière d'engagement citoyen, créée par la loi du 10 mars 2010, qui propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à une ou plusieurs missions d'intérêt général auprès d'une association d'intérêt général, d'une collectivité ou d'un établissement public, à raison d'au moins 24h par semaine.

A l'instar des autres partenaires de la Fondation, **GRDF** a été sollicité pour apporter une contribution particulière au développement du Grand Projet des Services civiques.

GRDF est le principal gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel en France et il achemine le gaz naturel pour le compte de ses clients quel que soit leur Fournisseur. L'entreprise s'organise pour réduire l'empreinte écologique de ses activités, tant industrielles que tertiaires, et promeut une approche globale des projets dans lesquels elle est impliquée, considérant comme un tout les problématiques énergétiques, les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le développement durable est ancré dans son activité de façon à renforcer les liens avec les territoires au sein desquels elle opère, dans une logique de création de valeur partagée.

Le réseau de gaz est un véritable vecteur de la transition énergétique, au service du développement d'énergies renouvelables, notamment la production de biométhane, qui s'inscrit dans une logique d'économie circulaire, favorise les synergies et solidarités territoriales et crée des emplois locaux au bénéfice des collectivités locales et de leurs habitants.

Lutter contre la précarité énergétique est considéré comme un enjeu majeur pour GRDF. Le considérant comme un élément « phare » du projet de la transition énergétique, il a décidé d'apporter son soutien à FACE et à son Réseau, et par son intermédiaire au Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie.



CIVIGAZ

CIVIGAZ est une opération initiée par la collaboration entre GRDF et la fondation FACE en vue d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique et renforcer la sécurité gaz dans les logements.

La Fondation FACE porte cette opération nationale et en assure le déploiement géographique en s'appuyant sur son réseau de clubs et d'autres structures locales disposant des compétences pour déployer CIVIGAZ (PSPE, PIMM'S...).

Objet du projet « CIVIGAZ » dans MAUBEUGE

Ce projet a pour but :

- de promouvoir la citoyenneté et l'engagement des jeunes via notamment une mission d'intérêt général au bénéfice des personnes les plus vulnérables dans le cadre d'un programme de Volontariat en Service civique ;
- de conseiller les familles sur la maîtrise de leur consommation énergétique et la sécurité des installations intérieures gaz ;
- d'améliorer l'insertion socio-professionnelle de jeunes de 18 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap).

Ce projet contribuera à sensibiliser environ **7600 foyers sur 5,5 mois** par le biais de visites à domicile chez l'habitant et d'animations collectives.

Les logements ciblés par CIVIGAZ sont les suivants :

- Les logements qui disposent d'une alimentation individuelle en gaz naturel utilisée pour le chauffage, l'eau chaude ou la cuisson ;
- Les logements du parc social situés en dehors des quartiers prioritaires ;
- Les logements du parc social en quartiers prioritaires
- Les logements individuels du parc privé situés dans les quartiers prioritaires ou en veille.

L'objectif opérationnel du projet est de sensibiliser les habitants à la maîtrise des énergies (MDE), à la sécurité des installations intérieures gaz, et de fait, de contribuer à la prévention de la précarité énergétique. Dans le cadre de leur mission de sensibilisation, les volontaires peuvent être également amenés, en fonction des problématiques identifiées, à orienter les habitants vers des acteurs locaux compétents (Energie/Habitat, Social).

Ce dispositif sera dénommé « **CIVIGAZ** ». Il s'inscrit dans le Grand Programme de Service Civique pour La Transition Énergétique, le Climat et la Biodiversité. Tous les volontaires exerçant leur service civique sur un des projets du programme Transition Énergétique sont dénommés « **Les volontaires de la Transition Énergétique** » et un logo spécifique sera apposé sur tous les outils et tenues distribués ou portés par ces jeunes. Ainsi, les volontaires sur le projet CIVIGAZ seront dénommés « **Les volontaires de la Transition Énergétique sur l'action CIVIGAZ** ».

Pilotage du projet « CIVIGAZ »

L'ensemble du projet national CIVIGAZ est managé et coordonné par la Fondation FACE et GRDF.



Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le

ID : 059-215903923-20170630-65D-DE



FACE Thiérache est la structure chargée de la réalisation du projet et de son déploiement local au sein de la ville de MAUBEUGE

ARTICLE 1. Objet de la convention

La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements réciproques de **FACE Thiérache, la ville de MAUBEUGE et GRDF** dans le cadre de la réalisation du projet « CIVIGAZ » défini par les éléments suivants :

- **2 promotions de huit (08) volontaires Service Civique pendant cinq mois et demi (5,5) mois. L'objectif sera d'éviter au maximum de séparer les deux promotions.**
- Déployée sur le territoire de MAUBEUGE
- entre le **15 octobre 2017 et le 30 mars 2018**

ARTICLE 2. Engagements des parties

En signant la présente convention, **FACE Thiérache, la ville de MAUBEUGE et GRDF** s'engagent à respecter l'ensemble des obligations découlant de la mise en œuvre globale du projet.

Plus spécifiquement, **FACE Thiérache** s'engage dans les termes suivants à :

- Assurer indirectement le **portage administratif et financier des volontaires, via la Fondation FACE** ;
- **Coordonner avec GRDF, la ville de MAUBEUGE, la mise en œuvre de l'opération sur le territoire** :
 - **Intégration de l'opération CIVIGAZ dans l'écosystème local** de partenaires et de dispositifs existants qui interviennent dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique et de l'insertion des jeunes ;
 - **Identification des territoires cibles** pour lesquels un gisement de logements est suffisant pour assurer l'atteinte des objectifs en nombre de visites à domicile.
 - Organiser et animer les **comités de pilotage locaux** avec GRDF et la ville de MAUBEUGE
 - Assurer la **gestion opérationnelle** locale du projet, c'est-à-dire :
 - Organiser le **recrutement, la formation et le management** de l'équipe de volontaires ;
 - Préparer et **organiser l'activité** des volontaires ;
 - Gérer la **logistique** du projet : local, gestion des stocks, déplacements, en lien avec la Fondation FACE ;
 - Réaliser le **reporting mensuel** et le transmettre à la Fondation FACE,
 - **Mesurer la mémorisation** des messages diffusés par les volontaires et la **satisfaction** des ménages en effectuant des appels téléphoniques sortants vers 5 % des ménages rencontrés à domicile ;
 - Réaliser un **rapport final** (bilan quantitatif, qualitatif), à transmettre à la Fondation, GRDF et à la ville de MAUBEUGE, au terme de la fin de l'opération.



- **Assurer l'animation et l'accompagnement des volontaires** dans leur projet d'avenir (accompagnement social, professionnel et développement personnel)
- **Assurer la mise en place d'actions de formation civiques et citoyennes** (Formation PSC1, découverte des institutions, débats/conférences/forums sur les enjeux sociaux, bénévolat, etc.)
- **Contribuer à la communication locale** de l'opération en lien étroit avec la **ville de MAUBEUGE** et GRDF
- **Se mettre en conformité avec la réglementation CNIL** (cf. paragraphe suivant) pour permettre :
 - **La collecte, la conservation** des données transmises par les personnes rencontrées par les volontaires ;
 - **le transfert aux services compétents du territoire** de l'identité et de l'adresse des personnes en situation sociale préoccupante, ou résidant dans des logements comportant des dangers avérés.

Les clients devront donner leur accord de transfert via la signature de la fiche de visite à domicile.

La ville de MAUBEUGE s'engage dans les termes suivants :

- Contribuer à **l'information et la mobilisation des jeunes** lors de la phase de recrutement des volontaires CIVIGAZ par FACE Thiérache ;
- Contribuer à la **communication locale de l'opération** en lien étroit avec FACE Thiérache et GRDF ;
- Garantir **l'intégration de l'action CIVIGAZ** dans l'écosystème des partenaires et dispositifs existants sur le territoire de la ville de MAUBEUGE dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique. Cette intégration pourra s'effectuer par :
 - La participation au Comité de Pilotage de l'action ;
 - L'organisation et l'animation de réunion(s) de présentation de CIVIGAZ aux acteurs du territoire ;
 - La transmission au Coordinateur CIVIGAZ de **FACE Thiérache** d'un répertoire des partenaires (fiche de contacts utiles) du territoire à mobiliser ;
- Contribuer à **l'identification des quartiers cibles** et la **définition des priorités d'intervention**.
- Prendre connaissance de la **fiche de reporting de la visite à domicile** remplie par le volontaire dans le cadre de sa mission de sensibilisation (confort dans le logement, gestion des consommations d'énergie, état du flexible gaz et du système de ventilation du logement, utilisation de bouteilles de gaz, robinets non autorisés, etc.). Cette fiche est disponible en annexe 1 de la présente convention ;
- Définir les **modalités d'intervention des volontaires** sur les territoires : courriers d'information des habitants, autorisation d'organisation d'animations collectives sur les marchés des quartiers ciblés, mise à disposition d'un local.



Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le



ID : 059-215903923-20170630-65D-DE

RESEAU

FRANCE

- Coréaliser le **courrier d'information des habitants** ciblés par l'action (modèle en annexe 2), indispensable pour légitimer la présence et la mission des volontaires dans les quartiers ciblés ;
- Contribuer à la **formation des volontaires** à travers, par exemple, l'animation des ateliers suivants :
 - Les dispositifs existants sur le territoire pour lutter contre la Précarité Energétique
 - Le Service d'Hygiène de la ville : missions, organisation et métiers
 - Les services techniques « Energies »
- Assurer l'**accueil des volontaires dans un local** de la collectivité ou chez un partenaire du territoire. Le lieu d'implantation pour cette mission de 5,5 mois est à définir avec la ville de MAUBEUGE. L'usage qui sera fait de cette mise à disposition sera :
 - Une base pour le départ et le retour des volontaires ;
 - Le lieu d'animation des réunions avec les volontaires et le coordinateur CIVIGAZ.

GRDF s'engage dans les termes suivants à :

- Participer aux **réunions du Comité de pilotage local** ;
- Contribuer activement à l'**identification des territoires** à cibler par l'opération avec la STRUCTURE LOCALE PORTEUSE ;
- Contribuer à la **communication locale** de l'opération en lien étroit avec la **ville de MAUBEUGE et FACE Thiérache** ;
- Transmettre à la **FACE Thiérache les adresses des points de livraison gaz**, pour cibler précisément les personnes éligibles à l'action de sensibilisation CIVIGAZ ;
- Contribuer à l'**organisation des évènements presse** au lancement et/ou à la clôture de l'opération sur un territoire ;
- Contribuer à la **formation des volontaires** par une intervention pendant les modules de formation sur la sécurité de l'utilisation des équipements gaz ;
- Contribuer à la **réflexion des volontaires sur leurs projets d'avenir** en leur présentant les métiers de GRDF.

ARTICLE 3. Activités des volontaires

Les volontaires CIVIGAZ sont engagés 4 jours par semaine pendant 7 mois.

Sur les 5,5 mois de volontariat, 6 semaines sont réservées à la formation, l'accompagnement et les congés. La structure prépare, organise et suit l'activité des volontaires qui interviennent en binôme à domicile pendant 5,5 mois à hauteur de 3 jours / semaine. La quatrième (4^e) journée par semaine est réservée à l'organisation, aux échanges de pratiques, à la rencontre des partenaires du territoire, au projet d' « Avenir », à la Formation Civique et Citoyenne, aux bilans, etc.

Les deux promotions de 8 (huit) volontaires CIVIGAZ interviennent sur le terrain pendant cinq mois et demi à hauteur de (3) trois jours / semaine et devrait être en mesure de réaliser les sensibilisations suivantes :



- **Jusqu'à 3600 sensibilisations à domicile en parc social** en dehors des quartiers prioritaires ;
- **Jusqu'à 4000 sensibilisations à domicile en parc privé** dans les quartiers prioritaires ou en ville ;
- **Six (6) ateliers collectifs** sécurité gaz et MDE avec les partenaires du territoire.

Le coordinateur de FACE Thiérache formera les volontaires sur le contenu de chaque sensibilisation à domicile et notamment :

- **Sensibiliser** aux comportements à adopter pour une **utilisation du gaz naturel en toute sécurité** ;
- Rappeler les **gestes et comportements** à adopter pour faire des **économies d'énergies**.

Des tablettes seront mises à disposition par la Fondation FACE, sur lesquelles les volontaires pourront :

- Effectuer le **reporting** de chaque visite à domicile ;
- Proposer un quizz sur les économies d'énergie et une visite d'un appartement virtuel pédagogique.

ARTICLE 4. Durée de la convention

La Convention prend effet à la date de la signature des Parties. Toute nouvelle mission donnerait lieu à l'établissement d'un avenant signé par les Parties ou à une nouvelle convention.

La date prévisionnelle de fin de Convention est fixée au **30 juin 2018**.

ARTICLE 5. Modalités financières

Aucune contrepartie financière n'est demandée à la ville de MAUBEUGE.

Le coût de déploiement des deux promotions, soit 17 volontaires, sur 7 mois est financé à 45% par l'Agence civique et 55% par GRDF.

ARTICLE 6 : Suivi des actions CIVIGAZ

Afin de s'assurer de la traçabilité des actions d'informations et de sensibilisation effectuées par les volontaires, les résultats des visites devront donner lieu à l'établissement d'une fiche de reporting renseignée directement sur les tablettes fournies aux volontaires.

La Structure s'interdit formellement d'utiliser directement ou indirectement et de transmettre à un tiers, les fiches ou leur contenu à toutes autres fins que celles prévues par la présente convention.

ARTICLE 7 : Responsabilités et Assurances

Les volontaires sont placés sous la direction et la responsabilité de **FACE Thiérache**. Toutes les missions confiées aux volontaires par **FACE Thiérache** seront réalisées dans le strict respect de toute réglementation applicable, en particulier au regard du droit du travail. **FACE Thiérache** s'engage à tenir la ville de MAUBEUGE, et GRDF indemnes de toute responsabilité en cas de mise en cause.

FACE Thiérache s'assurera avant toute intervention qu'elle dispose d'un accord, formalisé par écrit, du bailleur social concerné pour pénétrer dans chaque immeuble collectif.



Chaque Partie est responsable de tout dommage qu'elle-même cause à l'autre Partie ou à des tiers du fait de l'exécution de la présente Convention. Elle tiendra l'autre Partie et ses assureurs garantis de tout dommage, et/ou responsabilité que cette autre Partie viendrait à supporter à ce titre.

FACE Thiérache déclare et garantit être assurée en responsabilité civile de manière à couvrir les conséquences de tous les dommages dont elle aurait à répondre au titre de la Convention.

Chaque Partie supportera, sans recours directs ni recours de la part des assureurs contre l'autre, les conséquences pécuniaires des dommages subis par son personnel au cours de l'exécution de la Convention. Elle et/ou ses assureurs garantissent en conséquence l'autre Partie contre les conséquences pécuniaires qui pourraient être exercées contre elle par ses préposés, leurs ayants-droit et/ou les Caisses de Sécurité Sociale à raison de ces dommages.

ARTICLE 8. Obligation de publicité

Toute communication ou publication de **FACE Thiérache** concernant l'opération **CIVIGAZ** sur le territoire avesnois doit mentionner la participation de la Fondation **FACE**, de l'Agence Nationale du Service Civique (**ANSC**), de **GRDF**, de la ville de **MAUBEUGE** et le cas échéant des structures partenaires locales (notamment les rapports d'activités, brochures, dossiers et communiqués de presse, sites internet et intranet, newsletters, réseaux sociaux, affiches, ou pour toute action d'information relative au Projet, quel que soit le support).

ARTICLE 9. Communication et utilisation des données et résultats

Les Parties s'engagent à préserver la confidentialité des dispositions de la Convention et des informations échangées.

Chaque Partie s'engage à respecter cette obligation de confidentialité et à la faire respecter de la même façon par son personnel et tout autre tiers.

FACE Thiérache sera particulièrement vigilant quant au respect de la vie privée des occupants des immeubles visités.

FACE Thiérache s'engage à communiquer à la ville de **MAUBEUGE** et à **GRDF** toute information, qu'elle serait amenée à connaître, susceptible d'empêcher la poursuite des actions confiées ou de la compromettre gravement.

En tout état de cause et sous réserve des dispositions précédentes, les parties pourront faire librement référence à cette convention de partenariat pour leurs besoins de communication, notamment institutionnelle, interne et externe, sur tout support, pendant toute la durée de la Convention et pendant un délai de cinq (5) ans suivant son terme, dans le respect des dispositions des articles précédents.

Pour la mise en œuvre de la convention, les Parties désignent comme interlocuteurs :

- o Pour la **ville de MAUBEUGE** le directeur général des services techniques ou un collaborateur nommé désigné,
- o Pour **GRDF**, le délégué territorial ou son représentant ;
- o Pour **FACE Thiérache**, Monsieur Sébastien DUMONT, Directeur ou son représentant, Monsieur Bertrand DECAUX, en tant que Président et signataire

Ou toutes personnes qui leur seraient substituées.



Envoyé en préfecture le 10/07/2017

Reçu en préfecture le 10/07/2017

Affiché le



ID : 059-215903923-20170630-65D-DE

ARTICLE 10. Non exclusivité

La présente Convention est conclue sans exclusivité et ne fait pas obstacle à ce que chacune des Parties puisse conclure un accord du même type avec d'autres partenaires.

ARTICLE 11 : Liste des annexes

Les annexes listées ci-après, dûment signées et paraphées par les parties, font partie intégrante des présentes :

- Annexe 1 : Fiche de Visite A Domicile
- Annexe 2 : Modèle de courrier aux habitants

ARTICLE 12. Règlement d'un litige

Les parties signataires s'engagent à se réunir si un litige survient et à en examiner tous les termes, avant d'avoir recours à la résiliation de la convention de partenariat.

ARTICLE 13. Clause de résiliation, de dénonciation

Chacun des signataires pourra dénoncer sa participation à cette convention de partenariat. Toutefois, cette rupture devra être motivée six mois avant chaque fin d'année civile et ne pas nuire au bon déroulement du projet tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Fait en trois exemplaires, le

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire
Ville de MAUBEUGE

Monsieur Bertrand DECAUX, Président
FACE Thiérache

Didier COUSIN
Délégué Territoire Hauts de France
GRDF